

DISCOURS SUR LE BUDGET

Voir
pages 27-28

BUDGET 2013-2014

Prononcé à l'Assemblée nationale
par M. Nicolas Marceau,
ministre des Finances et de l'Économie,
le 20 novembre 2012.

Finances
et Économie

Québec 

PLAN DE RÉDUCTION DE LA DETTE

J'ai répété à maintes reprises au cours des dernières années que la dette constituait un sérieux problème pour le Québec.

De 2003 à 2012, l'endettement du gouvernement s'est accru de 54 milliards de dollars, soit près de 30 % de la dette du Québec.

Sur une base par habitant, elle est passée de 17 354 \$ en 2003 à 22 981 \$ en 2012.

C'est donc dire que sous la gouverne libérale, un endettement de 5 627 \$ par personne, enfants compris, a été contracté.

Il est très important pour nous de réduire le rythme de l'endettement gouvernemental et son poids relatif au PIB.

J'ai déjà signifié que nous entendons respecter les objectifs fixés par la loi sur la réduction de la dette.

Mais nous allons le faire en suivant une approche équilibrée.

La réduction des investissements en infrastructures publiques, que j'ai annoncée plus tôt, contribuera à réduire la croissance de la dette.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement précédent voulait payer la dette en imposant aux Québécois une hausse du prix de l'électricité patrimoniale à partir de 2014.

Comme je l'ai annoncé plus tôt, cette hausse est abolie et remplacée par une indexation au coût de la vie.

De nouvelles sources de revenus seront également dédiées au Fonds des générations, et donc à la réduction de la dette.

La décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2 nous fera économiser les milliards de dollars qui auraient été nécessaires pour sa réfection.

J'annonce que seront versés au Fonds des générations les revenus annuels de 215 millions de dollars découlant de la hausse du bénéfice d'Hydro-Québec résultant de l'abandon du projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

De plus,

J'annonce que la totalité des redevances minières sera versée au Fonds des générations à compter de 2015-2016, soit une somme estimée à 325 millions de dollars annuellement.

En outre, à compter de 2014-2015, les revenus qui découleront de la hausse de la taxation sur les boissons alcooliques, que j'ai annoncée plus tôt, iront directement au Fonds des générations. Cela représentera une somme de 100 millions de dollars par année.

En dernier lieu, les revenus découlant de l'indexation annuelle du prix de l'électricité patrimoniale, à compter de 2014, seront dédiés au Fonds des générations.

L'approche que nous allons suivre pour réduire le fardeau de la dette est équilibrée. Elle repose sur des sources de revenus diversifiées et sur des investissements publics en immobilisations dont le niveau correspond davantage à la capacité de payer de notre société.

Par ailleurs, il nous apparaît important de poser un geste pour rembourser la dette dès maintenant.

J'annonce qu'en 2013-2014, 1 milliard de dollars du Fonds des générations sera utilisé pour rembourser la dette.

Globalement, l'ensemble des gestes que j'annonce aujourd'hui nous permettra de respecter les cibles de réduction de la dette en fonction du PIB établies dans la loi.

Monsieur le Président, cela signifie que dès l'an prochain, le poids de la dette en pourcentage du PIB commencera à fléchir.

* * *

TRANSFERTS FÉDÉRAUX : UN REcul DE DIX ANS

Les efforts du gouvernement pour équilibrer les finances du Québec sont entravés par les décisions unilatérales prises par le gouvernement fédéral depuis quelques années. En fait, nous sommes en train d'assister à un recul de dix ans, qui nous ramène au moment où tout le Québec était mobilisé pour éliminer le déséquilibre fiscal.

Les décisions unilatérales du gouvernement fédéral de 2008 en ce qui a trait au programme de péréquation et de 2011 à l'égard du Transfert canadien en matière de santé ont eu et continueront d'avoir des conséquences néfastes sur les finances publiques du Québec, par exemple :

- en péréquation, pour les quatre dernières années, le Québec a subi des pertes de 6,6 milliards de dollars;
- pour les années à venir, la situation ne s'améliore pas. En santé, le Québec subira un manque à gagner de plus de 8 milliards de dollars sur dix ans.

Le gouvernement fédéral avait pourtant été clair : il n'allait pas assainir ses finances publiques sur le dos du Québec et des provinces. Cette promesse n'a pas été tenue.

Nous demandons au gouvernement fédéral, d'une part, de revenir sur sa décision d'imposer des plafonds au programme de péréquation et, d'autre part, d'augmenter graduellement à 25 %, d'ici 10 ans, sa part du financement des dépenses de santé.